

EUROPCAR GROUPE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

**Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016
Résolution n° 12**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

EUROPCAR GROUPE SA

Société anonyme au capital de 143 154 016 €
Siège social : 2 rue René Caudron 78960 Voisins le Bretonneux
RCS : Versailles B 489 099 903

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

**Assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016
Résolution n° 12**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre
Assemblée générale du
10 mai 2016
Résolution n°12*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Aux Actionnaires,
EUROPCAR GROUPE
2 rue René Caudron
Bâtiment Op
78960 Voisins le Bretonneux

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5% du capital social au jour de la décision du directoire.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes ou à émettre
Assemblée générale du
10 mai 2016
Résolution n°12*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 18 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**


FRANÇOIS JAUMAIN

MAZARS


ISABELLE MASSA
